CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 12 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 12 novembre 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette.

Sont absents : La conseillère Katy Barbe et le conseiller Bernard Duffy.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2020-11-403 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-404 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du second projet de règlement 207-2020 modifiant le règlement de zonage no 169, lequel vise à permettre l'usage S2 (usage communautaire) dans la zone U103 afin de permettre la Maison de la Famille et le Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau
4- Résolution autorisant un paiement d'Excavatech en lien avec le chemin Poisson-Blanc

5- Divers mandat(s) relié(s) au 2, chemin du Lac-à-l'Île à Gracefield
6- Période de questions
7- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE RÈGLEMENT 207-2020.
Avis public diffusé dans le journal l'Info de la Vallée,
le 4 novembre 2020

Tenue le 12 novembre 2020 à 18 h 00 à la salle du Conseil, situé au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield.

Présences :

Maire Réal Rochon
Conseillers : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay

Le Directeur de l'Urbanisme, Monsieur Jean-Pierre Valiquette.

Madame Joëlle Martel, Directrice - Maison de la Famille- Centre de pédiatrie sociale en communauté Vallée-de-la-Gatineau Madame Jacinthe Paradis, Médecin et Monsieur Claude Séguin, contribuable

---

Le Directeur de l'urbanisme Monsieur Jean-Pierre Valiquette présente le projet de règlement 207-2020 et diverses questions sont posées par les personnes présentes dans la salle.

Madame Martel explique le tout sur la question de la Maison de la Famille et d'un Centre de pédiatrie sociale, un atout pour la Ville de Gracefield.
Monsieur Claude Séguin demande aussi des détails et mentionne que c'est un beau projet pour la Ville de Gracefield.

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe et greffière adjointe

2020-11-405 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 207-2020, AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 169 DU SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE GRACEFIELD POUR PERMETTRE LA CATÉGORIE D'USAGE S2 DANS LA ZONE

U-103, AFIN D'AUTORISER UNE MAISON DE LA FAMILLE ET UN CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT que la présente demande a pour but de créer une Maison de la Famille et un Centre de pédiatrie sociale Vallée de la Gatineau sur le lot 5 410 357, situé au 42, rue Saint-Joseph, Gracefield Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le règlement de zonage numéro 169 de la Municipalité de Gracefield pour y ajouter l'usage Communautaire (s2) dans la zone U-103, afin d'autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives, à l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un projet de règlement a été déposé par le conseiller Claude Gauthier, lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 13 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil, tenue le 22 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 12 novembre 2020 sur le premier projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et résolu unanimement et que le second projet de règlement numéro 207-2020 soit adopté et le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage numéro 169 est modifié par l'ajout de la catégorie d'usage < Communautaire (s2) > dans la zone U 103, afin d'autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives.

ARTICLE 2

Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 169 est modifié, de façon à ajouter la catégorie d'usage < s2 > dans la zone U 103, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-406 RÉSOLUTION AUTORISANT UN PAIEMENT D'EXCAVATECH EN LIEN AVEC LE CHEMIN POISSON-BLANC

CONSIDÉRANT le contrat actuellement en cours soit, la réfection de divers tronçons sur le chemin Poisson-Blanc ;

CONSIDÉRANT le décompte #2 fourni par l'entrepreneur Excavatech JL ;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction du Conseil municipal, en particulier quant aux travaux de traitement de surface ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser un paiement de 910 239.88 $ plus les taxes applicables, soit un montant de 1 046 548.30 $ à Excavatech JL. représentant un paiement partiel du décompte #2 pour la période du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020 en lien avec les travaux de réfection de divers tronçons sur le chemin Poisson-Blanc. Projet VGR-1701.

De retenir le montant 305 102.00 $ plus les taxes applicables pour le traitement de surface présenté dans la présente demande, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020. (Paiement numéro 2) Projet VGR-1701.

De retenir un montant de 101 137.76 $ plus les taxes applicables, représentant 10% de la valeur des travaux de la présente demande, soit du 1er septembre 2020 au 2 octobre 2020. (Paiement numéro 2) Projet VGR-1701.

De demander une rencontre avec l'ingénieur de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, (MRCVG) Monsieur Joël Lacroix, responsable du projet de réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc, projet VGR-1701.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-407 DIVERS MANDAT (S) RELIÉ (S) AU 2, CHEMIN DU LAC-À-L'ÎLE À GRACEFIELD

CONSIDÉRANT les problématiques reliées à la propriété du 2, chemin du Lac-à-l'Île à Gracefield (matricule 4909 91 8565 ; lot 5 693 850) ;

CONSIDÉRANT l'avis juridique reçu de Deveau Avocats quant à cette propriété ;

CONSIDÉRANT l'avis d'infractions émis pour cette propriété sur la base des conseils juridiques reçus de nos avocats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater la firme Deveau Avocats pour nous représenter et pour prendre toutes les mesures requises en lien avec la propriété du 2 chemin du Lac-à-l'Île à Gracefield afin de faire respecter les règlements d'urbanisme de la Ville de Gracefield.

Le présent mandat comporte le pouvoir de faire des débours accessoires et requis à l'exécution du présent mandat.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-11-408 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 27.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire